



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



UN LIBRARY

Distr.
LIMITÉE

T/L.1243/Rev.1
13 juin 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

JUN 16 1984

Cinquante et unième session
Point 5 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

Rapport du Comité de rédaction

1. A sa 1575^{ème} séance, le 24 mai 1984, le Conseil de tutelle a désigné un comité de rédaction composé des représentants de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qu'il a chargé de proposer, sur la base des délibérations qui avaient eu lieu au Conseil, des conclusions et des recommandations concernant la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.
2. Le Comité de rédaction a tenu quatre séances.
3. Compte tenu du débat général qui avait eu lieu au Conseil de tutelle sur la situation dans le Territoire, le Comité a rédigé un certain nombre de conclusions et de recommandations qui, à son avis, reflètent les points de vue de la majorité des membres du Conseil et qui sont reproduites dans l'annexe au présent rapport.
4. Le Comité recommande au Conseil de tutelle d'adopter les conclusions et recommandations énoncées dans l'annexe et de les ajouter à la fin du rapport du Conseil au Conseil de sécurité.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. PROGRES POLITIQUE	1 - 3	3
B. PROGRES ECONOMIQUE	4 - 49	3
1. Politique économique d'ensemble	4 - 21	3
Harmonisation du développement économique	4 - 6	3
Mise au point d'un instrument		
d'information fiable	7 - 10	4
Finances publiques	11 - 17	4
Commerce international	18 - 21	5
2. Agriculture et ressources marines	22 - 33	5
Agriculture	22 - 28	5
Ressources marines	29 - 33	6
3. Industrie, bâtiment et travaux publics	34 - 38	7
4. Communications, transports et tourisme	39 - 49	7
Transports et communications	39 - 43	7
Tourisme	44 - 49	8
C. PROGRES SOCIAL ET PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT	50 - 83	9
1. Santé	50 - 62	9
Hôpitaux	51 - 55	9
Autres services de santé	56 - 61	9
Coopération avec les organismes		
internationaux	62	10
2. Emploi, population et protection sociale	63 - 75	10
Emploi	63 - 67	10
Mouvements de population	68 - 69	11
Protection sociale	70 - 75	11
3. Autres questions	76 - 83	12
Réparations pour dommages de guerre	76	12
Réparations au titre des essais nucléaires	77 - 78	12
Déversement de déchets nucléaires	79 - 80	13
Utilisation des terres	81 - 83	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT ET AFFAIRES CULTURELLES ..	84 - 101	13
1. Enseignement	84 - 97	13
Formation des enseignants et locaux	86 - 90	14
Formation linguistique	91	14
Enseignement supérieur et bourses	92 - 96	14
Diffusion d'informations sur l'Organisation des Nations Unies	97	15
2. Culture	98 - 101	15

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PROPOSEES

A. PROGRES POLITIQUE

1. Le Conseil de tutelle réaffirme le droit inaliénable de la population micronésienne à l'autodétermination, y compris son droit à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies et à l'Accord de tutelle. Il réaffirme que la libre association est une option qui n'est pas incompatible avec ledit Accord, sous réserve que les populations concernées l'aient librement acceptée. Il souhaite que, dans un avenir proche, l'Autorité administrante soumette la question de la levée de l'Accord de tutelle au Conseil de tutelle et au Conseil de sécurité, en application des dispositions de l'Article 83 de la Charte.

2. Le Conseil prend acte des rapports des missions de visite qui ont observé les référendums dans les Etats fédérés de Micronésie et aux îles Marshall. Il souscrit aux conclusions des missions selon lesquelles, malgré quelques imperfections sur le plan administratif, les deux référendums ont été organisés par les gouvernements constitutionnels afin que les populations puissent exprimer librement et loyalement leurs aspirations.

3. Le Conseil note avec satisfaction que le Territoire sous tutelle a continué de développer ses relations internationales. Il l'engage vivement à continuer d'accorder la priorité au renforcement des liens avec les pays de la région, non seulement dans le domaine économique mais également sur les plans politique, éducationnel et culturel.

B. PROGRES ECONOMIQUE

1. Politique économique d'ensemble

Harmonisation du développement économique

4. Tout en notant que la responsabilité du développement relève au premier chef des quatre gouvernements constitutionnels, le Conseil regrette que l'idée de l'élaboration d'un programme de développement global pour l'ensemble du Territoire n'ait pas fait plus de progrès.

5. Le Conseil regrette en particulier les écarts de niveau de développement entre différentes zones, ainsi que les phénomènes de doubles emplois qui risquent de décourager les investisseurs éventuels.

6. Le Conseil prie instamment l'Autorité administrante de jouer un rôle constructif dans ce domaine en suscitant la création de procédures de consultation entre les différentes autorités concernées. Une structure régulière accueillant autant que de besoin des représentants des différents gouvernements constitutionnels et de l'Autorité administrante pourrait permettre ainsi de veiller à l'harmonie et à la cohérence des projets de développement.

Mise au point d'un instrument d'information fiable

7. Le Conseil constate le caractère insuffisant des statistiques produites par l'Autorité administrante. Instrument précieux pour le travail du Conseil, la production de données statistiques homogènes, cohérentes et fiables est également indispensable pour la détermination des choix de politique économique du Territoire.

8. Le Conseil demande en conséquence à l'Autorité administrante de produire en vue de son rapport pour 1984 un tableau statistique minimum pour les différentes entités du Territoire. Ce tableau reprendra les normes standards retenues pour les Nations Unies dans son ouvrage de référence World Statistics in Brief.

9. Le Conseil tient à préciser que ces données statistiques de base devraient constituer une source d'information minimum qui serait mise à jour chaque année. Les autres données statistiques contenues dans le rapport de l'Autorité administrante sont également importantes pour le Conseil qui souhaite disposer, en règle générale, de la plus large information possible.

10. Le Conseil constate que la partie économique du rapport de la Puissance administrante privilégie trop souvent la simple compilation d'informations, le descriptif au lieu de l'analytique, l'illustration aux dépens de la démonstration. Le Conseil estime indispensable qu'à l'avenir un soin plus important soit donné la confection du rapport pour qu'il soit plus clair, plus précis, plus logique et surtout plus synthétique. En particulier, il devrait désormais mettre en évidence les principes directeurs appliqués dans la politique économique, les objectifs retenus, les critères de choix et l'ordre des priorités en ce qui concerne les activités du Territoire.

Finances publiques

11. Le Conseil prend acte de l'augmentation de 7,5 p. 100 du budget de fonctionnement des gouvernements constitutionnels et du quasi-doublement de la dotation pour l'amélioration de l'infrastructure.

12. Le Conseil note avec satisfaction l'assistance technique fournie par l'Autorité administrante aux gouvernements constitutionnels en matière de comptabilité et de gestion financière. Il note également qu'un système informatisé sera opérationnel d'ici la fin de l'exercice budgétaire, dans les Etats fédérés de Micronésie, aux îles Marshall et aux Palaos. Il se félicite de ce que les autorités locales disposeront ainsi de moyens accrus et perfectionnés leur permettant de préparer leur budget et de veiller à la bonne gestion de leurs finances publiques.

13. Le Conseil renouvelle ses encouragements pour les efforts accomplis en matière d'allocation des fonds publics. Il prend note à cet égard avec satisfaction de la réduction des coûts de production de l'électricité à Yap et des économies réalisées aux îles Marshall et aux Palaos.

14. Le Conseil réaffirme sa préoccupation devant la réduction ou la suppression de certains programmes fédéraux du fait de la politique générale suivie par les Etats-Unis ou par anticipation de la fin de l'Accord de tutelle.

15. Le Conseil exprime l'espoir que la demande de réaffectation de crédits présentée par les Palaos sera réexaminée et approuvée rapidement.

16. Le Conseil prend note de l'adoption par les Palaos d'un nouveau code fiscal uniforme. Il continue de recommander le prélèvement de droits d'entrée à l'importation pour rendre la fiscalité du Territoire moins lourdement tributaire de l'impôt sur le revenu et pour financer le développement économique.

17. Le Conseil recommande le développement des programmes de prêts en faveur de petites et moyennes entreprises, pour la création ou l'amélioration d'opérations dans le domaine de l'agriculture, du bâtiment et du tourisme. Il note avec satisfaction que le Fonds de prêts au développement économique (EDLF) fonctionne pleinement par le biais des banques centrales dans chacun des centres gouvernementaux.

Commerce international

18. Le Conseil prend note avec satisfaction de l'exemption spéciale accordée au Territoire par les Etats-Unis, conformément à la note 3 A du code des Etats-Unis sur les tarifs douaniers, qui prévoit l'entrée en franchise sur le Territoire américain de produits exportés par le Territoire sous tutelle.

19. Le Conseil regrette l'absence d'informations précises et complètes sur la nature, le volume et la structure géographique des échanges entre la Micronésie et l'extérieur.

20. Le Conseil constate néanmoins que le Territoire demeure largement tributaire de l'extérieur, y compris pour les produits de première nécessité. Il espère que des plans visant à la réduction à court terme, à moyen terme et à long terme de cette dépendance seront mis au point et lui seront communiqués.

21. Le Conseil a pris note avec intérêt de la promulgation d'un système douanier uniforme par les Palaos. Il souhaite qu'une réflexion soit entamée en matière d'union douanière et de droits à l'importation avec l'assistance technique et économique de l'Autorité administrante en vue de l'instauration de mesures permettant au Territoire sous tutelle de rééquilibrer, de diversifier et de développer ses échanges avec l'extérieur.

2. Agriculture et ressources marines

Agriculture

22. Le Conseil de tutelle rappelle qu'en dépit du transfert aux gouvernements constitutionnels des compétences en matière agricole, il reste du devoir de l'Autorité administrante d'aider ces gouvernements à développer à titre prioritaire la production agricole, l'élevage et la pêche.

23. Le Conseil se félicite des programmes existant en matière de formation aux techniques agricoles. Il souhaite le développement, à l'avenir, d'initiatives de ce genre tant avec le Département de l'agriculture des Etats-Unis qu'avec d'autres pays.

24. Le Conseil prend note de l'assistance fournie par l'Autorité administrante dans le domaine de l'exploitation forestière. Il recommande la poursuite de cette aide afin qu'une administration des forêts spécialisée puisse être en place dans chaque zone du Territoire.

25. Le Conseil prend note avec satisfaction des programmes de développement existant pour certaines productions, comme le coprah. Il espère que d'autres programmes de ce type seront mis en oeuvre. Il demande en particulier à l'Autorité administrante de fournir une assistance technique et scientifique au Territoire pour déterminer les productions convenant le mieux au sol et au climat et pour assurer à la Micronésie des débouchés extérieurs.

26. A cette fin, le Conseil recommande le lancement d'une étude permettant de déterminer les productions et les types d'exploitations grâce auxquels la Micronésie pourrait disposer d'avantages comparatifs favorables à ses exportations et à la réduction de sa dépendance.

27. Le Conseil prend acte du rôle important joué par les exploitations de type coopératif en matière agricole. Il recommande d'encourager des formules analogues en vue de promouvoir une mise en valeur plus rationnelle et plus rentable des terres.

28. Le Conseil exprime à nouveau l'espoir que le programme de levés cadastraux des terres privées soit poursuivi afin de faciliter le règlement des litiges fonciers. Il encourage l'Autorité administrante à fournir toute l'assistance technique nécessaire aux gouvernements constitutionnels.

Ressources marines

29. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à la mise en valeur des ressources marines du Territoire et le caractère prioritaire que doit revêtir cet objectif.

30. Le Conseil prend note des progrès accomplis en matière d'infrastructure, ainsi que des accords conclus avec certaines organisations et gouvernements dans le domaine de la pêche.

31. Le Conseil encourage toutes les initiatives visant à élargir l'activité commerciale du Territoire et à promouvoir ses exportations. A cet égard, il prend note avec satisfaction des études de prospection des marchés entamées comme par exemple aux Philippines. Il formule le souhait que ces actions se traduisent dans les faits.

32. Le Conseil prend note de l'engagement de l'Autorité administrante d'autoriser, dès la levée de l'Accord de tutelle, les gouvernements des Etats librement associés à signer le texte de la Convention sur le droit de la mer.

33. Le Conseil reconnaît les préoccupations formulées par les représentants des îles Mariannes du Nord en matière de zones de pêche. Il estime qu'il est du devoir de l'Autorité administrante de veiller à la reconnaissance et à la garantie des intérêts des îles dans ce domaine.

3. Industrie, bâtiment et travaux publics

34. Le Conseil constate avec satisfaction l'implantation de nouvelles industries sur le Territoire. Il prend note en particulier de l'installation de deux nouvelles fabriques de vêtements dans les Mariannes septentrionales et de la construction d'une usine de boutons aux îles Marshall. Il renouvelle sa préoccupation devant l'insuffisance du développement industriel des îles et réaffirme le caractère prioritaire que doit revêtir l'implantation d'une petite industrie locale.

35. Le Conseil prend note des conditions particulières imposées à l'industrie du bâtiment, et notamment des contraintes relatives à la prévention des dégâts causés par les typhons. Il estime néanmoins qu'il n'y a pas d'incompatibilité a priori entre le respect indispensable des mesures de sécurité et un recours accru à la sous-traitance locale.

36. En effet, par le caractère d'entraînement qu'elle peut susciter en amont et en aval, par le nombre d'emplois qu'elle permet de créer, par la faible propension aux importations qui la caractérise, l'industrie du bâtiment représente, de l'avis du Conseil, l'une des clefs du développement économique de la Micronésie. Il espère donc qu'une part substantielle et croissante de l'activité dans ce domaine profitera directement aux entreprises et aux travailleurs du Territoire. A cet égard, le Conseil prend acte avec satisfaction de la construction d'un hôtel à Kosrae par une entreprise locale, ainsi que de l'emploi de matériaux locaux pour deux hôtels de Ponapé. Il prend également note de l'obligation imposée aux Palaos de sous-traiter une partie des activités de travaux publics à des entreprises locales.

37. Le Conseil prend note des projets existants d'utilisation de la latérite pour la fabrication de briques. Il encourage toutes les initiatives visant à assurer la mise en valeur des ressources du Territoire.

38. Le Conseil se félicite vivement des progrès réalisés en matière de distribution d'eau. Il note en particulier la création d'une installation de dessalement de l'eau à Majuro, la fourniture d'eau potable 24 heures sur 24 à Yap et aux Palaos, le forage en cours de puits à Truk et le projet d'amélioration du réseau de distribution d'eau à Ebeye. Il espère que les difficultés d'approvisionnement en eau douce qui lui ont été signalées aux îles Marshall et notamment à Kwajalein seront rapidement résolues et qu'une attention toute particulière sera portée au problème de l'installation de réservoirs dans l'ensemble du Territoire.

4. Communications, transports et tourisme

Transports et communications

39. Le Conseil se félicite des efforts accomplis par les diverses entités et l'Autorité administrante pour développer le système de télécommunications dans le Territoire. Compte tenu des conditions naturelles et les contraintes qu'elles imposent, il estime que réside dans ce secteur l'une des clefs du développement de la Micronésie. Il espère que le système sera opérationnel le plus rapidement possible sur l'ensemble du Territoire.

40. Le Conseil prend acte des améliorations apportées au réseau routier du Territoire. Il note en particulier qu'un effort supplémentaire a été consacré aux projets concernant la construction de routes périphériques à Ponapé et à Kosrae. Il souhaite que ces opérations soient poursuivies afin que l'ensemble du Territoire puisse disposer, dans un proche avenir, d'un réseau routier desservant les principaux centres urbains et assurant un réseau minimum dans les îles périphériques.

41. Le Conseil se félicite de l'ouverture des aéroports de Truk, Yap, Kosrae et des Palaos. Il espère que les différents équipements restant à pourvoir seront rapidement achevés pour permettre à ceux-ci d'être pleinement opérationnels.

42. Le Conseil espère que les liaisons aériennes se développeront entre la Micronésie et l'extérieur. Il prend note avec satisfaction de l'ouverture d'une ligne directe Nagoya-Saipan, de l'augmentation du nombre de vols en provenance et à destination des Palaos et de la bonne rentabilité des lignes aériennes des îles Marshall. Il espère que ces exemples ne resteront pas isolés et demande à l'Autorité administrante d'apporter toute son aide dans ce domaine.

43. Le Conseil se félicite de la construction d'un port de transbordement à Kosrae. Il prend note du transfert aux gouvernements constitutionnels de la maîtrise et du contrôle de l'ensemble des anciens navires de service.

Tourisme

44. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache au tourisme dans le développement de l'activité économique du Territoire.

45. Le Conseil rappelle cependant qu'il estime nécessaire dans ce domaine une évolution progressive et soigneusement planifiée, afin que soient respectés et protégés les économies précaires, les structures sociales, l'environnement et les traditions culturelles du Territoire.

46. Le Conseil prend note de l'essor de l'industrie touristique dans les îles Mariannes septentrionales, avec une augmentation de 12 p. 100 du nombre de visiteurs qui témoigne du potentiel du Territoire.

47. Le Conseil se félicite de l'augmentation de la capacité d'hébergement qui résultera de la construction de nouveaux hôtels dans les îles Marshall et aux Palaos.

48. Le Conseil constate l'intérêt manifesté dans le secteur du tourisme par des investisseurs étrangers et souhaite qu'une coopération mutuellement avantageuse se développe par le biais des associations touristiques et autres groupements régionaux.

49. Le Conseil exprime l'espoir que la mise en service de nouvelles liaisons aériennes avec d'autres pays du Pacifique et la promotion à l'étranger de l'image de marque de la Micronésie favoriseront le développement régulier et maîtrisé de l'industrie touristique.

C. PROGRES SOCIAL ET PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT

1. Santé

50. Le Conseil note que la responsabilité des soins de santé a été confiée aux gouvernements constitutionnels et que le Bureau des services sanitaires du Territoire sous tutelle continue de coordonner les activités dans ce domaine en fournissant des conseils techniques aux gouvernements locaux. Le Conseil prie instamment l'Autorité administrante de mettre en place un mécanisme de coordination afin de poursuivre les travaux du Bureau des services sanitaires, après la levée de l'Accord.

Hôpitaux

51. Le Conseil note avec satisfaction que l'Autorité administrante continue d'accorder la priorité à la mise en place de services hospitaliers dans l'ensemble du Territoire sous tutelle.

52. Le Conseil est préoccupé par l'insuffisance de certains services de santé dans les îles Mariannes septentrionales. Il se félicite toutefois de la construction en cours à Saïpan d'un nouvel hôpital (pour lequel le Congrès des Etats-Unis a alloué une somme de 20 millions de dollars), ainsi que d'un nouveau centre de soins d'un coût de 30 millions de dollars. Il note que le Congrès américain a récemment autorisé un montant supplémentaire de 16 millions de dollars pour ce projet et espère que l'Autorité administrante continuera de fournir une assistance, notamment en ce qui concerne la formation de personnel.

53. Le Conseil prend acte avec regret de la déclaration de M. Alfonso Oiterong, vice-président des Palaos, selon laquelle les îles ne disposent toujours pas d'installations médicales et sanitaires modernes. Le Conseil est cependant heureux de constater que le Gouvernement des Etats-Unis a demandé au Congrès l'ouverture d'un crédit de 18 millions de dollars qui viendraient s'ajouter aux 860 000 dollars déjà prévus pour la construction d'un complexe hospitalier de 30 lits.

54. Le Conseil prie instamment l'Autorité administrante de s'attacher à améliorer les installations hospitalières d'Ebeye. Il note qu'une somme de 722 000 dollars a déjà été affectée pour la rénovation de l'hôpital et espère que les travaux seront menés rapidement à terme.

55. Le Conseil prend note avec satisfaction de l'avancement des travaux d'un nouveau complexe hospitalier de 80 lits à Majuro dont l'achèvement, au début de 1985, complétera l'infrastructure médicale des îles Marshall.

Autres services de santé

56. Le Conseil note que des cabinets dentaires privés ont été ouverts à Ponapé et dans les îles Mariannes septentrionales, la médecine libérale étant déjà pratiquée aux îles Marshall, dans l'Etat de Ponapé et aux Palaos. Le Conseil espère que cela ne portera pas atteinte à la bonne qualité des soins dentaires dispensés dans l'ensemble du Territoire.

57. Le Conseil est préoccupé par la persistance des manifestations du choléra dans le Territoire sous tutelle, en particulier à Truk. Il apprécie néanmoins les efforts déployés par l'Autorité administrante et les gouvernements constitutionnels pour éliminer la maladie. Il espère vivement que l'on accordera plus d'importance à l'amélioration des installations d'assainissement et à la désinfection des sources d'eau, et il se félicite du sérieux avec lequel ces questions ont été traitées à Truk.

58. Le Conseil reconnaît que de nombreux organismes fédéraux sont intervenus pour aider à résoudre ce problème et note avec satisfaction que, s'il y a eu 165 cas déclarés de choléra depuis septembre 1983, en revanche on n'a enregistré aucun décès lié à cette maladie.

59. Tout en sachant qu'il faut tenir compte des traditions sociales et culturelles locales, le Conseil souligne la nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de la planification familiale. Il se félicite de ce que l'on ait assuré une formation dans ce domaine à Guam en 1983. Il note que la CESAP a fourni des conseils et une assistance technique et espère que la Commission continuera l'action engagée.

60. Le Conseil note avec préoccupation que la réduction sensible des crédits alloués aux programmes fédéraux relatifs à la formation de personnel médical aura vraisemblablement des répercussions négatives en Micronésie. Il considère, dans la perspective d'une levée prochaine de l'Accord de tutelle, que tout doit être mis en oeuvre financièrement pour assurer une bonne formation dans le domaine médical.

61. Le Conseil note avec préoccupation que la dette contractée par le Gouvernement des îles Marshall, dans le cadre du système d'orientation des malades, devrait dépasser 5,5 millions de dollars d'ici la fin de 1984. Il constate que le Gouvernement des îles Marshall s'efforce d'obtenir l'aide des Etats-Unis pour rembourser cette dette. En conséquence, il invite l'Autorité administrante à étudier d'urgence ce problème.

Coopération avec les organismes internationaux

62. Le Conseil se félicite que le Territoire sous tutelle poursuive sa collaboration avec les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) dans le domaine de la santé.

2. Emploi, population et protection sociale

Emploi

63. Le Conseil note que l'Autorité administrante juge préférable de laisser la responsabilité de la politique de l'emploi aux gouvernements locaux. Toutefois, il considère que celle-ci a le devoir d'aider et de contribuer directement à l'adoption de mesures visant à réduire le chômage.

64. Le Conseil prie instamment l'Autorité administrante d'encourager les gouvernements locaux à accorder la priorité à l'élaboration d'une politique de l'emploi concertée et à faciliter la libre circulation des travailleurs sur tout le territoire de la Micronésie.

65. Le Conseil se félicite de l'entrée en vigueur en 1983 du Job training Partnership Act, qui a institué un nouveau programme de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes sans qualification à l'échelle du Territoire sous tutelle, en mettant l'accent sur l'emploi et la collaboration avec le secteur privé. Il espère que le programme auquel on a consacré un budget de plus de 640 000 dollars sera poursuivi.

66. Le Conseil se félicite également de la poursuite d'autres programmes de formation professionnelle dans l'ensemble du Territoire sous tutelle en 1983, qui ont permis de placer 61 participants dans des entreprises du secteur privé, 75 p. 100 d'entre eux ayant conservé leur emploi après l'achèvement de leur stage. Le Conseil espère vivement que l'on s'efforcera de développer les programmes de ce type, qui établissent un lien entre la formation et l'emploi.

67. Le Conseil note avec intérêt qu'il existe une école privée - The Ponape Agriculture and Trade School (PATS) - axée essentiellement sur la formation agricole, à Ponapé. Il demande à l'Autorité administrante de créer des centres de formation dans ce domaine important et de coordonner leurs activités.

Mouvements de population

68. Le Conseil constate, d'après les chiffres indiqués par l'Autorité administrante dans son rapport, qu'il y a eu un déplacement constant de population des îles périphériques vers les centres urbains. Le Conseil admet que cette migration est en grande partie l'effet inévitable du développement industriel. Mais il demande instamment à l'Autorité administrante de surveiller de très près toutes les répercussions que ces changements pourraient avoir, en particulier du point de vue du logement et des services sociaux.

69. Le Conseil est surpris par le caractère erratique des variations de population enregistrées d'une année sur l'autre, en particulier en ce qui concerne les Palaos. Il espère que l'Autorité administrante fournira une explication plus complète de ce phénomène.

Protection sociale

70. Le Conseil constate que les projets de développement communautaire continuent à donner de bons résultats. Il se félicite tout particulièrement du travail des équipes d'action civique, qui apportent non seulement une contribution d'ordre pratique à de nombreux projets d'infrastructure, mais apprennent également à la population locale à compter sur ses propres capacités.

71. Le Conseil se félicite de l'attention accrue portée par le service des personnes âgées à ce groupe de population et considère que cela est particulièrement important en prévision de la levée de l'Accord de tutelle.

72. Tout en reconnaissant que l'aide alimentaire peut souvent avoir des effets qui vont à l'encontre du but recherché, en décourageant la production locale et en renforçant la dépendance à l'égard des donateurs, le Conseil espère que l'Autorité administrante continuera à fournir une telle aide là où existent des besoins réels et prouvés.

73. Le Conseil note avec satisfaction que l'Autorité administrante continuera à fournir, par l'intermédiaire de la Justice Improvement Commission, un appui aux projets relatifs aux jeunes.

74. Le Conseil prend acte de l'importance que l'Autorité administrante attache à la bonne formation de ceux qui s'occupent de prévention du crime, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la contrebande, la fraude et le trafic des stupéfiants. Il relève que l'on envisage de pousser plus loin la formation dans ces domaines et espère que ces plans se concrétiseront bientôt.

75. Le Conseil constate avec satisfaction que le programme de prêts au logement concernant les Etats fédérés de Micronésie n'a pas été interrompu et qu'une allocation supplémentaire de 150 000 dollars destinée au financement de programmes de cette nature dans tout le Territoire sous tutelle attend l'approbation du Département du logement et de l'urbanisme (HUD).

3. Autres questions

Réparations pour dommages de guerre

76. Le Conseil prend note du fait que le paiement de 24,3 millions de dollars pour le règlement des demandes de la catégorie I en application du Micronesian Claims Act de 1971 est subordonné au respect des dispositions de la loi No 95-134 des Etats-Unis. Il espère que le versement de ces fonds ne sera pas retardé à cause de considérations d'ordre juridique et que le Gouvernement et le Congrès des Etats-Unis pourront prendre des mesures afin que ces fonds soient versés avant l'extinction de l'Accord de tutelle.

Réparations au titre des essais nucléaires

77. Le Conseil prend note des sommes considérables qu'a versées l'Autorité administrante aux habitants de Bikini en réparation des dommages causés à leur atoll au cours d'essais nucléaires. Bien que le Conseil reconnaisse qu'aucune aide financière ne peut réparer de manière adéquate la perte de leur patrie par les habitants de Bikini, il admet néanmoins que l'Autorité administrante a assumé ses responsabilités en la matière et s'est montrée généreuse. Il note également les dispositions financières prévues dans l'Accord de libre association en ce qui concerne les îles Marshall.

78. Le Conseil insiste à nouveau sur le fait que les habitants de Bikini et d'Enewetak et leurs familles, qui ont souffert du fait des essais nucléaires, devront continuer à recevoir un traitement médical approprié, même après l'extinction de l'Accord de tutelle. En outre, le Conseil se félicite de l'engagement pris par l'Autorité administrante de tenir le Conseil informé des résultats des tests effectués à Bikini pour mesurer la radioactivité et demande à

l'Autorité administrante de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer les risques de radiation auxquels les habitants des îles Marshall pourraient être exposés. Le Conseil espère que l'Autorité administrante interprétera ses obligations dans ce domaine de la façon la plus large.

Déversement de déchets nucléaires

79. Bien qu'il n'ait pas été établi que des déchets nucléaires ont été déversés dans les eaux du Territoire sous tutelle, le Conseil reconnaît que cette question pourrait être un sujet de préoccupation important pour les habitants du Territoire qui attendent de l'Autorité administrante qu'elle défende leurs intérêts sur ce point.

80. Le Conseil note que des études sur l'impact qu'aurait sur l'environnement tout déversement de déchets sont en cours et que si l'on devait envisager à l'avenir de construire une installation de stockage de déchets nucléaires, il serait possible d'effectuer des études scientifiques et de consulter toutes les parties intéressées.

Utilisation des terres

81. Le Conseil prend note du fait que l'Autorité administrante a, moyennant le versement de 33 millions de dollars, pris à bail 7 300 hectares dans les îles Mariannes septentrionales pour les utiliser éventuellement à des fins militaires. Il se félicite que dans de nombreux cas, les propriétaires aient conservé la jouissance de ces terres moyennant le versement d'une somme symbolique.

82. Le Conseil note avec satisfaction qu'avec le nouvel accord concernant l'utilisation des terres à Kwajalein pendant la période intérimaire, des fonds supplémentaires seront disponibles pour la mise en valeur de l'île de Ebeye en 1984 et 1985.

83. Le Conseil se félicite du fait que l'Autorité administrante utilise des terres publiques aux Palaos pour mener à bien des projets d'aménagement.

D. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT ET AFFAIRES CULTURELLES

1. Enseignement

84. Le Conseil prend note avec intérêt de l'étude entreprise par le Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie en vue d'adapter des éléments des systèmes scolaires des îles voisines à celui des Etats fédérés.

85. Le Conseil constate avec satisfaction que tous les organismes d'éducation du Territoire sous tutelle se partagent en 1984 une somme de 9 millions de dollars fournie au titre du programme global pour la zone insulaire, venant s'ajouter aux crédits normalement accordés à l'enseignement par le Département de l'intérieur.

Formation des enseignants et locaux

86. Le Conseil note avec satisfaction que, pendant l'année, le Bureau de l'éducation du Territoire sous tutelle a continué à organiser et parrainer divers stages de formation à l'intention des enseignants et des étudiants handicapés au Collège d'enseignement postsecondaire de Micronésie. Le Conseil note la contribution d'organisations internationales et régionales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et la Commission du Pacifique sud aux programmes de formation d'enseignants.

87. Reconnaissant que la pénurie d'enseignants qualifiés continue d'être un grave problème, le Conseil exprime l'espoir que le programme de formation d'enseignants du Territoire, qui doit se poursuivre pendant au moins un an, sera prolongé au moins jusqu'à l'extinction de l'Accord de tutelle.

88. Le Conseil est préoccupé par les problèmes rencontrés aux îles Marshall dans le secteur de l'enseignement pendant l'année scolaire 1982/83. Il prie instamment l'Autorité administrante de répondre favorablement aux demandes d'assistance présentées par le Gouvernement des îles Marshall dans ce domaine.

89. Le Conseil note avec préoccupation que les locaux de nombreuses écoles primaires des îles Marshall demeurent insuffisants. Il regrette en particulier que beaucoup d'écoles ne soient pas dûment pourvues en installations sanitaires et en eau potable et que certaines n'en aient pas du tout. De plus, il apparaît que de nombreux bâtiments sont délabrés. Le Conseil note que l'Autorité administrante considère que la responsabilité de l'entretien des locaux scolaires incombe aux autorités locales et qu'un programme est en cours en vue de rénover tous les locaux scolaires des îles Marshall. Le Conseil escompte des résultats rapides dans ce domaine.

90. Le Conseil déplore l'absence d'une école secondaire à Kwajalein. Il espère que l'on apportera l'attention voulue à la décentralisation de l'enseignement secondaire et à la rénovation des locaux dans les îles Marshall et dans d'autres parties du Territoire sous tutelle.

Formation linguistique

91. Le Conseil demande instamment que plus de ressources soient consacrées à l'enseignement de l'anglais maintenant que l'Accord de tutelle approche de sa fin. L'Autorité administrante est également invitée à prendre des mesures pratiques pour donner aux Micronésiens la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais, en vue de leur permettre de nouer des liens plus étroits avec d'autres pays et de les encourager à faire des études à l'étranger.

Enseignement supérieur et bourses

92. Le Conseil prend note avec satisfaction de la création du Collège des îles Mariannes septentrionales qui devrait permettre de fournir les compétences nécessaires au développement de la Micronésie.

93. Le Conseil note avec satisfaction qu'en 1983, 400 étudiants palaosiens étaient inscrits dans des collèges et universités du Territoire sous tutelle et d'outre-mer. Il note également que l'Olbiil Era Kelulau (Congrès national des Palaos) a ouvert un crédit de 175 000 dollars pour accorder des bourses à des étudiants palaosiens. Il espère que l'Olbiil Era Kelulau ouvrira de nouveaux crédits pour le financement de bourses d'enseignement supérieur.

94. Le Conseil prie instamment l'Autorité administrante et les gouvernements du Territoire sous tutelle de mettre au point un système prévoyant que ceux qui reçoivent une formation professionnelle ou suivent des études supérieures aux frais de l'Etat seront tenus de travailler dans l'administration ou un organisme public pendant un certain temps après l'obtention de leur diplôme.

95. Le Conseil constate avec satisfaction que le Collège de Micronésie bénéficie d'un soutien accru et que le nombre d'étudiants suivant les cours dispensés dans le cadre de ses programmes de formation professionnelle est le plus élevé depuis sa création. Il note que des fonds ont été demandés pour déménager le Collège et l'améliorer et espère que ceux-ci seront obtenus.

96. Le Conseil se félicite également du large éventail de cours de formation professionnelle dispensés par des organismes de l'Autorité administrante.

Diffusion d'informations sur l'Organisation des Nations Unies

97. Tout en appréciant les efforts faits par l'Autorité administrante pour diffuser largement l'information sur l'Organisation des Nations Unies, le Conseil estime que l'on pourrait demander à la radio gouvernementale de diffuser les informations reçues de l'ONU et d'indiquer où elles peuvent être obtenues.

2. Culture

98. Le Conseil note avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement des îles Mariannes septentrionales dans le domaine culturel. Il se félicite en particulier de la tenue du premier Festival des arts auquel ont participé des artistes des îles micronésiennes voisines et espère qu'un tel festival sera dorénavant organisé chaque année.

99. Le Conseil a été fortement impressionné par l'exposition sur la Micronésie qui a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies en mai 1984 et par les possibilités que celle-ci a révélées en ce qui concerne les activités culturelles dans le Territoire sous tutelle.

100. Le Conseil note que le Musée des Palaos est financièrement tributaire des subventions que lui octroie le Congrès des Palaos. Il constate avec inquiétude que pendant l'exercice 1982-1983, le Musée n'a pas été en mesure d'exécuter les projets qu'il avait prévus, faute de fonds. Il espère que des mesures seront prises en 1984 pour remédier à cette situation fâcheuse.

101. Le Conseil s'inquiète des effets néfastes que le processus de développement pourrait avoir sur la culture traditionnelle des îles. Il est convaincu que les gouvernements constitutionnels tiendront dûment compte de cet aspect important lorsqu'ils élaboreront les futurs plans de développement.